

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 3.						
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,						
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.						
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL	
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.			
Midi	17 l. au dessus	78 deg.	27 pou. 9 lig.	Sud.	Soleil.	
SOLEIL.			LUNE.			
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.	
6 h.	11 h.	5 h.	Premier quart.		13	
2 m.	48 m.	35 m.				

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 3 octobre 1838.

PÉTITIONNONS POUR LA RÉFORME.

La réforme électorale occupe la presse. Le *Journal des Débats* l'a d'abord considérée avec dédain, puis le voilà qui s'en occupe avec colère : il a renoncé à ses facéties.

Puisque le *Journal des Débats* et la presse ministérielle se préoccupent si vivement des pétitions sur la réforme électorale, croyons bien que de ce côté le pouvoir se sent vulnérable, croyons bien aussi que c'est par cette voie que nous pourrions faire entrer la démocratie dans la jouissance de ses droits. Comment se fait-il donc que cette démocratie, si ardente en 1834, si agitée alors, n'apporte pas en foule ses adhésions à la réforme? Disons-le, c'est que la pétition qui se signe à Paris paraît au premier abord empreinte d'une pensée restrictive.

Le gouvernement a tant de fois répété que son système était celui de la garde nationale, il a tant affirmé qu'il gouvernait avec elle et par elle, que le peuple s'est pris à croire ce mensonge officiel.

La garde nationale, si nous exceptons les premiers mois qui ont suivi la révolution, n'a jamais été complètement dévouée au système qui nous régit.

La garde nationale de Paris a souvent protesté contre les tendances du juste-milieu; elle protestait en décembre 1830, lorsqu'elle menaçait de sa colère la chambre des pairs qu'elle soupçonnait vouloir acquitter les ministres de Charles X; elle proteste en ce moment en couvrant de signatures la pétition pour la réforme. N'oublions pas aussi que, si les forts détachés n'ont pas encore embastillé Paris, c'est qu'elle n'a pas hésité à manifester hautement ses répugnances. Elle a pu, dans certaines circonstances, prêter son appui au pouvoir; mais elle ne l'a pas fait dans un intérêt purement dynastique, elle l'a fait dans un but d'ordre public.

Dans les départements, la garde nationale ne s'est-elle pas montrée en harmonie avec le vœu public? n'a-t-elle pas, dans des circonstances notables, attiré sur sa tête le courroux du pouvoir? Les gardes nationales de toutes les villes importantes de France ont été dissoutes. Strasbourg, Grenoble, Lyon sont encore sans garde civique.

L'institution de la garde nationale est démocratique, elle a été faussée; on a écarté de ses rangs un grand nombre d'excellents citoyens. Les intrigues, la législation elle-même, sont venues en aide au travail de décomposition; quoi qu'il en soit, on ne peut se méprendre sur sa nature et sur ses tendances.

Aussi la pétition de Paris qui a pour but de demander et d'obtenir que tout garde national soit électeur, doit-elle être vue favorablement par la démocratie, qui doit lui venir en aide.

D'ailleurs cette pétition est-elle donc la seule formule avec laquelle on puisse frapper à la porte de la chambre des députés? Si elle ne présente pas un caractère de radicalisme assez net, qui empêche de modifier et d'étendre, nous ne disons pas son principe, mais l'extension donnée à son principe?

Quant à nous, nous ne demanderons jamais que la société soit livrée dans sa direction à une classe spéciale de citoyens, si nombreuse qu'elle soit. Nous pensons, — et nous l'avons déjà déclaré, — que le droit d'élire est inhérent à la qualité de citoyen français; c'est là le principe fondamental, la pierre angulaire sur laquelle doit un jour reposer la constitution du pays. Or, une telle conquête n'est pas

de celles qui se font à jour fixe; elles demandent du temps de longs et pénibles efforts.

Il faut aussi reconnaître que la société ne peut accepter dans l'application de ce principe tous les éléments qui la composent, qu'elle doit repousser ceux qui y introduiraient des vices destructeurs.

Nous voulons briser le système du monopole électoral, et pourquoi? par cette raison qu'il n'a d'autre base que l'argent, qu'il ouvre la voie des fonctions publiques à des hommes vicieux et corrompus; nous sentons que la base de l'électorat est vicieuse, puisqu'elle met à la tête de la société des hommes vicieux. La base de l'électorat serait vicieuse également si elle admettait comme électeurs des gens vivant sans travail et sans ressources connues et avouables, des hommes dont la jeunesse et l'inexpérience pourraient donner accès dans les conseils de l'état à des gens sans maturité et sans sagesse.

Il faut donc poser largement le principe de l'élection, et cependant se garder d'ôter à la société le droit d'exclure des éléments corrupteurs ou hétérogènes.

La tendance de notre époque aujourd'hui est industrielle; le travail fait des conquêtes immenses sur la nature et sur l'opinion. Que les travailleurs soient donc honorés, que les hommes qui vivent de leurs salaires soient admis dans les comices.

La question de la réforme électorale nous ramène naturellement à l'examen des bases de notre état social, elle nous force à signaler ses imperfections.

Son organisation est faite dans un seul but, la conservation. Depuis le Directoire, sa tendance a été de maintenir certains principes qui ont une valeur réelle, qui ne peuvent subsister seuls, et qui sont même compromis par les soins excessifs qu'on a mis à les garantir de toute perturbation. Ainsi, depuis 1789, on s'est battu contre des intérêts établis, on leur a porté de terribles atteintes; mais aussi de nouveaux intérêts se sont superposés sur ceux qui avaient été mis en ruine, et se sont montrés tout aussi envahissants, tout aussi rebelles.

Ils se sont pris de crainte alors en voyant près d'eux ou dans l'avenir des besoins nombreux, qui n'avaient pas satisfaction, et, pour refouler le torrent qu'ils voyaient arriver, ils ont mis des digues partout où faire se pouvait.

La question était-elle bien posée entre les intérêts acquis et les besoins nouveaux de date plus récente? Nous ne l'avons pas pensé. Ne pouvait-on pas initier les classes industrielles aux avantages de la société, sans la bouleverser? C'est là ce qu'il fallait essayer, tenter avec énergie; le cercle des intérêts d'ordre et de conservation se serait agrandi sans courir risque de se briser.

Voilà le problème que nous poursuivons, voilà le but que doivent se proposer les partisans de la réforme électorale : ce but est populaire!

Reconnaissons que la société nouvelle, — car depuis 1789 la société a fait peau neuve en France, — a fait fausse route en certains points, qu'elle a marché illogiquement. Sous le régime impérial, on n'avait pas le temps d'y songer; les distinctions sociales étaient brisées chaque jour par la mitraille qui laissait à la démocratie une large brèche pour entrer en possession des avantages sociaux. Aussi se contentait-elle de la part qui lui était faite, part douloureusement acquise, mais glorieusement. Depuis 1814 que les choses ont changé! La société s'est classée alors, les gens en possession se sont donné mandat de gouverner le pays. Ils ont bien laissé à la démocratie une espérance d'a-

puisse gorger tout un peuple. Ces hommes auraient-ils donc contracté dans la misère l'habitude d'une sobriété bien facile à satisfaire? Clerjon s'est bien gardé de vouloir le prouver.

Quoi qu'il en soit, les artisans ne perdaient point de vue le but de la convocation; ce qu'ils voulaient avant tout, c'était la découverte de farines. Je l'ai dit, ils croyaient à des acapareurs, et pensaient les poursuivre. Aussi les cloches du couvent portaient à tous les quartiers de la ville l'annonce de la réunion délibérante, à défaut du beffroi de la chapelle Saint-Jacques qui, dans des jours de complète harmonie, avait servi de signal à l'affranchissement de la cité. Les pauvres se sont retranchés dans un cloître de mendiants, et veulent à leur tour s'affranchir de l'usure. Tout-à-coup une voix s'élève de la foule : « Maitres, pendant que vous cherchez si loin les repaires où la spéculation a enfoui les blés de la ville, là, tout près de vous, Symphorien Champier, l'ennemi du pauvre populaire, a retiré dans sa maison les personnes des conseillers et les farines de la cité. » Ces mots amenèrent un ébranlement général. Symphorien possédait un immeuble formant le coin de la place des Cordeliers et de la rue nommée maintenant Champier. Les armes de Jérusalem figuraient comme armoiries au plus haut de la tour de cette maison. Clerjon nous dit que ce conseiller, animé des meilleures intentions du monde, mais possédé de la manie de se distinguer entre ses concitoyens et d'acquiescer de la gloire, « avait depuis long-temps, par sa fatuité, son orgueil et son ambition, soulevé contre lui des inimitiés implacables dans toutes les classes de la société lyonnaise. » Le peuple ne pardonnait pas à Champier cette morgue aristocratique; ils le surnommaient « le chevalier monté sur des éperons d'or et décoré d'une belle marguerite. » Il avait également en horreur la sordide avarice de ce riche docteur, qui, plus tard, laissa par testament sa femme mourant dans la misère. Aussi toutes les haines du pauvre populaire se réveillèrent au mot de Champier; la foule courut vers la maison indiquée, et brisa ses portes.

Clerjon, que je retrouve souvent sur la voie des inexac-

voir quelque influence dans les affaires; cette espérance ne s'est guère réalisée. Le mouvement social devait aller des minorités à la multitude. Loin de là, les minorités sont allées s'épurant et s'amointrissant, et si en 1830 elles ont paru céder, c'a été avec l'intention bien arrêtée de refouler aussi vite que possible l'élément démocratique. Y parviendra-t-on? Non; et pour le démontrer, hâtons-nous de prouver que nous n'avons pas renoncé à la jouissance de nos droits politiques, et que nous travaillons à les conquérir; pétitionnons pour la réforme.

Ce matin, un bataillon de guerre du 41^e a encore quitté Lyon.

On le voit, le ministère n'a pas renoncé entièrement à ses projets de guerre contre la Suisse.

On lit dans le *National* :

La division de rassemblement placée sous le commandement du général Aymard, loin d'être dissoute, se complète et doit se composer de 20 bataillons, 9 escadrons, 8 batteries d'artillerie et 2 compagnies de génie. Parmi les maréchaux-de-camp on cite MM. Foucher, d'André et baron de Lahitte. Comme pour compenser l'insignifiance numérique de ce corps d'armée, on a grossi le personnel de l'état-major. Un colonel avait été regardé, jusqu'à présent, comme suffisant au commandement de douze batteries, la division n'en compte que huit; mais, en revanche, elle sera commandée par un général de brigade et par deux colonels. On tient, à ce qu'il semble, à employer surtout les légitimistes ralliés ou les officiers qui ont eu le malheur de recevoir le baptême de la guerre civile au service de l'établissement du 7 août. Plusieurs officiers supérieurs, connus par la part décisive qu'ils prirent à la sanglante répression de l'insurrection lyonnaise, figurent sur la liste des élus. Le général Aymard se trouvera de la sorte entouré des hommes au dévouement desquels il a été redevable de son manteau de pair, garantie de plus pour la fidèle et vigoureuse exécution des volontés monarchiques des Tuileries, menace de plus contre la Suisse.

Or, il n'y a pas quarante-huit heures, qu'après deux jours de délibérations ministérielles, le *Journal des Débats* déclarait, de son ton le plus mielleux et le plus patelin, que le cabinet de France avait obtenu tout ce qu'il demandait, et que la retraite définitive de Louis-Napoléon lui suffisait.

Ainsi, de l'aveu du principal organe du ministère, toute cause de dissensions et de rupture a cessé entre la France et la confédération helvétique; il n'y a plus, au contraire, entre ces vieux et bons alliés, que motifs de perpétuelle concorde et de cordiale amitié. La France est satisfaite, la question heureusement résolue; et cependant les régiments français continuent à fournir des bataillons de guerre; la division de rassemblement se complète, et nos troupes ne cessent pas de filer vers la frontière.

Où veut-on en venir avec ces déclarations d'amitié hypocrites et ces mesures si évidemment hostiles? Le but des tendres homélies du *Journal des Débats* était-il d'endormir la Suisse sur les dangers que court son indépendance?

On lit dans la *Revue des Deux Mondes* :

Ce qu'il fera (le gouvernement français), nous l'ignorons; mais il nous semble que sa conduite est toute tracée : attendre une notification du vorort qui lui annonce le départ de M. Louis Bonaparte, et notifier, en réponse au directoire helvétique, que le gouvernement français s'opposera par tous les moyens qui sont en son pouvoir au retour en Suisse du jeune réfugié.

Nous avons vu plusieurs personnes qui connaissent parfaitement les idées du peuple suisse, et qui craignent que cette dernière notification du gouvernement français ne fasse renaitre des difficultés diplomatiques. Les autorités helvétiques ne sont pour rien dans la résolution qu'a prise le prince Louis-Napo-

litudes, prétend que les artisans auraient tué le conseiller, si celui-ci ne s'était caché dans une armoire secrète qui échappa aux recherches et à la fureur de la populace. Heureusement ce fait est complètement faux. Dans toute cette émeute, nous n'aurons à regretter de la part du peuple aucune violence de mort; mais nous verrons plus tard comment cette modération fut récompensée. Le mobilier de Champier fut seulement bouleversé; quelques statues et cristaux furent brisés, quelques objets furent dérobés ou disparurent, et les tonneaux enfoncés nageaient dans les caves sur les vins des meilleurs côteaux; plusieurs furent transportés au dehors, et les passants étaient forcés d'y puiser pour boire à la santé des pauvres. Une semblable violence ne portait pas un caractère bien terrible, et nous voyons avec plaisir que Champier avait bien pu sans crainte solliciter du consulat la destruction des vignes du pays lyonnais. Messire Pierchan, qui se déclare l'ami intime de Champier, nous raconte que celui-ci, bien loin de redouter les artisans, alla au devant d'eux et leur demanda ce qu'ils voulaient; puis, sur leur réponse, il leur montra toute sa provision de farine consistant en deux charges de chevaux, et ajouta que ses serviteurs lui amenaient de ses moulins et de ses métairies le blé qui lui était seulement nécessaire. Après cette allocation, le conseiller monte à cheval et se dispose à rejoindre le duc de Lorraine; mais il rencontre sur les chemins quelques-uns de ses amis qui le retiennent à faire bonne chère. Tels furent les imminents dangers courus par Champier.

Je passe en revue toutes les circonstances de l'émeute, sans m'arrêter aux réflexions que plus tard fera naître leur ensemble. La visite de la maison de Champier n'ayant procuré qu'une faible quantité de blé, les artisans se dirigèrent vers le domicile d'un sieur Morin, ami de Champier; à défaut de farine, ils y trouveront un immense dépôt de vin, et renouvelèrent leur première prodigalité. Après cette double visite, la foule envahit la maison de Jean Desvignes; mais celui-ci, bien loin de reculer devant ce flux de la misère, marche à sa rencontre, accueille

ÉTUDES SUR L'ACTION POPULAIRE DANS LE GOUVERNEMENT DE LYON.

(13^e article.)

ÉMEUTE OU RUBAYNE de 1529.

L'énergique appel que j'ai rapporté fut bien vite entendu par les masses. La place des Cordeliers se trouva tout-à-coup envahie par une foule immense d'hommes, de femmes et d'enfants en haillons; ces malheureux vinrent sans armes, et bien-tôt, suivant le rapport des historiens, le nombre des hommes seul s'éleva à deux mille. Diverses relations ont été faites des actes auxquels se livra cette assemblée affamée. Clerjon prétend que cette hydre populaire, cette meute séditionnelle se précipita comme une bête fauve sur le couvent des Cordeliers, rompit toutes les portes, força les moines à se cacher dans les lieux les plus secrets, ou à s'enfuir par des issues dérobées, et fit une irruption dans la sacristie, où l'or, l'argent, les ornements furent bientôt fondus entre ses mains comme dans un creuset au milieu des flammes les plus ardentes. » Il sera permis de croire que Clerjon a laissé déborder sa pensée par le flux de ses paroles prétentieuses. Aucun des historiens les plus acharnés contre les pauvres de 1529 n'a parlé de ce pillage de sacristie. Ce qui doit être admis touchant l'invasion du couvent des Cordeliers, le voici. Parvenus dans le monastère, les pauvres se dirent entre eux : « Allons au réfectoire en premier lieu, puis au clocher pour avertir nos alliés. » Et sur l'observation du moine portier, que les frères cordeliers étaient des moines mendiants, ils ajoutèrent : « Eh bien! nous partagerons le fond de la besace. » Or, la pauvreté des moines mendiants était, à ce qu'il paraît, une grande richesse pour les artisans; Clerjon nous représente ces séditieux se gorgant de viande dans la cuisine, où le dîner venait d'être préparé, et s'en-venant dans la cave. Je n'ai pas besoin de relever toute l'invéraisemblance des exagérations qui choquent le lecteur; et l'on comprendra difficilement que le dîner d'une société de moines

l'Éon. Il est possible que son départ n'empêche pas la diète de discuter et de voter sur la demande d'expulsion de la France, afin d'établir un précédent pour l'avenir. Autrement elle pourrait être incessamment sous le coup des menaces de la France, chaque fois que le hasard pourrait amener un réfugié dans quelque partie des cantons.

On nous écrit de Genève :

Tous les citoyens déploient un zèle admirable ; on s'occupe partout d'organiser des moyens de défense, et on voit arriver avec fermeté et avec calme l'orage dont on nous menace. La position de la Suisse est grave ; crovez, cependant, qu'elle ne nous intimide pas. Vous ne reconnaîtrez point Genève. Genève la boutiquière est devenue Spartiate ; de riches propriétaires ont offert leurs maisons de campagne pour y élever des redoutes et y placer des batteries ; d'autres donneront, s'il le faut, la plus grande partie de leur fortune ; enfin tout le monde ici est sur pied, et se prépare à la défense du territoire.

Les troupes des cantons du Valais, de Fribourg, sont en marche ; dans six jours nous aurons vingt-quatre mille hommes sur la ligne.

La France, par sa démonstration sur le pays de Gex, qui, suivant les traités de 1815, en cas de guerre, ne doit être occupé que par des troupes suisses, a excité la susceptibilité de la Sardaigne ; son ambassadeur à Paris doit avoir, assure-t-on, demandé ses passeports.

Il n'y a point encore de contre-ordre pour la marche des troupes en France.

Déjà nous avons indiqué une partie des corps qui sont en marche pour la frontière suisse. Non-seulement nous confirmons cette nouvelle, mais, d'après de nouveaux avis, nous pouvons donner pour certain que plusieurs autres régiments et des batteries d'artillerie sont en marche de tous les points de la France pour la même destination. De ce nombre sont, entre autres, les 18^e et 41^e de ligne, des batteries venant des régiments d'artillerie établis à Rennes, Toulouse, Valence, etc.

Ces troupes, organisées sur le pied de guerre, vont immédiatement occuper l'extrême frontière, depuis Huningue jusqu'au fort l'Écluse, et se trouveront sous le commandement supérieur de M. le lieutenant-général Aymard, commandant la 7^e division militaire.

M. le lieutenant-général Janin s'occupe avec activité à Besançon de l'établissement de ces corps sur les divers points de la ligne, au fur et à mesure de leur arrivée.

M. le général de Lahitte, qui est nommé au commandement de toutes les batteries qui font partie de ce rassemblement, s'occupe aussi, sans perdre de temps, de leur organisation sur le pied de guerre.

Le 25, ces deux officiers-généraux ont passé, sur la place des Casernes à Besançon, la revue d'une magnifique batterie montée du 12^e régiment d'artillerie, qui paraît devoir être attachée à la brigade d'avant-garde. Elle est parquée au polygone et n'attend plus que le signal de son départ.

Une partie de ces troupes sont déjà formées en brigades. M. le général Roussel, commandant le département de la Haute-Saône, est nommé au commandement de la 3^e brigade, qui occupe Belfort, Altkirch et Huningue, et qui se compose des 6^e léger, 54^e et 64^e de ligne, et 41^e régiment de dragons.

(Impartial de Besançon.)

On lit dans le rapport de M. le préfet sur l'administration départementale, quelques lignes sur les difficultés pour la navigation de la remonte sur la Saône dans la traversée de Lyon. « Cette remonte, dit M. le préfet, est très-dispendieuse ; il ne reste qu'à adopter un nouveau système. » Cet administrateur se borne à ce peu de mots, et l'espoir qu'il donne que cette lacune ne saurait tarder à être comblée est bien vague. Depuis long-temps la navigation, qui paie des frais énormes pour la traversée de Lyon, demande un nouveau mode de remonte plus économique ; mais aucune compagnie n'oserait se présenter. La remonte est exécutée à bras d'hommes par une compagnie de marins connus sous le nom de *modères*. Ces marins, qui n'ont pas d'autre moyen d'existence, ne sauraient souffrir aucune concurrence. Déjà, il y a quelques années, un système de remorqueurs fixes, mus par la vapeur, s'était établi sur la Saône ; il ne put pas subsister. Les bateaux étaient percés nuitamment par une main invisible pour les faire couler à fond. Bref, cette entreprise se retira devant les difficultés et les tracasseries qui lui furent suscitées ; l'ancien système des *modères* prévalut. Cependant, n'est-il pas pénible de voir des hommes faire l'office de machines ou de chevaux, s'atteler à une *maille* pour remonter un bateau ou tourner un manège, comme au passage du pont du Change ? Et c'est dans un siècle où la puissance de la vapeur et les progrès de la mécanique ont plus que centuplé les forces de l'homme, qu'une pareille chose se voit dans la seconde ville de France !

Pour être juste, et avant de substituer un nouveau mode de

d'une manière très-gracieuse le populaire, lui offre généreusement à boire et à manger ; ces hommes, représentés comme des bêtes furieuses, proclament Jean Desvignes leur père, et se déclarent prêts à le défendre envers et contre tous. N'est-ce point là une preuve nouvelle du bon esprit des classes pauvres ? Une parole de douceur calme leurs souffrances, désarme leur colère. L'épisode de Jean Desvignes est un éloquent plaidoyer contre la dureté du consulat. Sans doute l'émeute de 1529 se serait bornée là si la même intelligence de l'esprit public eût éclairé toute la portion opulente des habitants de Lyon ; mais tandis qu'une fraction des pauvres était allée s'adresser à Jean Desvignes, une autre venait frapper à la porte de Laurent du Cournal, riche pâtissier, établi rue Mercière.

Cet homme, dit Pierchan, avait fait l'année précédente le commerce des blés. Dans la prévision, sans doute, de l'augmentation du prix de cette denrée, il en avait gardé une certaine quantité et ne pouvait plus la livrer au commerce parce que cette farine s'était échauffée. On conçoit dès lors le motif d'irritation qui amenait le peuple devant sa demeure. Laurent aurait trouvé moyen de conjurer cet orage, mais il essaya d'entreprendre la défense de sa maison ; une pierre lancée probablement par lui étendit mort l'un des assaillants, le nommé Jean Châtillon, tonnelier. Ce meurtre exaspéra la foule qui, triomphant de la résistance, fit irruption sur la maison de Laurent et d'un de ses voisins, tavernier ; les meubles furent brisés et les valeurs dérobées. Laurent, blotti dans le coin de son grenier, fut à la fin découvert, rudement traité par le peuple qui voulait venger sur lui la mort de Châtillon ; et cependant la foule recule devant un châtimement sévère, elle impose silence à sa fureur et traîne le meurtrier dans les prisons de Roanne. Rapprochez, si vous le voulez, ce fait de la légalité exercée par l'armée en 1834 ; le quartier de Vaise pourra vous répondre.

Pendant ce temps, une troupe d'artisans vint en la maison du secrétaire-général du consulat ; une femme et des enfants rejoignent les artisans, et leur donnent à boire. Ici point de résistance, mais aussi point de dégâts ; la foule visite la maison, et

remonte à celui actuellement en usage, si dispendieux et si défectueux, il conviendrait d'indemniser les marins qui sont en possession de l'exercer. Nous avons dit que la concurrence ne serait pas possible, à moins d'avoir sur pied, jour et nuit, un régiment qui protégerait les machines du nouveau système contre toute agression. Dans ce cas, l'irritation des *modères* est facile à concevoir ; presque tous sont pères de famille, et ne connaissent pas d'autre profession que celle qu'ils exercent. L'homme du peuple qui se voit enlever ses moyens d'existence ne réfléchit pas si son action est condamnable aux yeux de la morale et de la loi ; il faut qu'il détruise son concurrent, et tous les moyens lui sont bons pour cela.

Les places de *modère*, y compris la part de propriété du matériel, se vendent communément 600 fr. Cette profession, quoique non reconnue par la loi, est une propriété comme celle d'un agent de change ou d'un notaire, et elle n'est pas moins respectable parce que sa valeur est minime et qu'elle est exercée par une classe inférieure de la société. En autorisant une nouvelle entreprise de remonte, l'administration devrait lui imposer l'obligation de désintéresser la société des *modères* et d'employer quelques uns de ses membres ; les autres pourraient, à leur choix, être répartis dans les compagnies de crocheteurs des ports, ou embrasser la profession de marins sur le Rhône et la Saône. Ce serait un acte de stricte justice et le seul moyen d'assurer la sécurité d'une nouvelle entreprise.

Nous soumettons ces réflexions à l'autorité municipale, qui ne peut dépouiller de leur industrie d'honnêtes et laborieux pères de famille, sans leur procurer de nouveaux moyens d'existence. (Communiqué.)

On vient de supprimer le poste du pont de la Guillotière. Dans l'intérêt de la sûreté publique, sur un point aussi fréquenté, nous ne pouvons que faire des vœux pour son prompt rétablissement.

Lundi on a retiré de la Saône le cadavre d'un homme de soixante ans, assez mal vêtu et qui paraissait avoir été noyé depuis assez long-temps ; il n'a pas été reconnu.

Depuis le 1^{er} octobre courant, le prix du pain est fixé ainsi qu'il suit : Pain ferain, 4 sous la livre ; pain de ménage, 3 sous et demi la livre, et le pain à vendre sur les marchés, 3 sous et un liard.

Vendredi dernier 28 septembre, le tribunal correctionnel de Lyon a condamné un prêtre à treize mois de prison pour attentat à la pudeur avec récidive.

Le 52^e régiment d'infanterie de ligne, venant du Midi, arrive demain à Lyon. Il y tiendra garnison.

On lit dans le Commerce de Lyon :

Plusieurs capitalistes de St-Etienne ont conçu l'idée de réunir en une seule et même compagnie les principales concessions houillères de St-Etienne. Le chemin de fer de St-Etienne à Roanne serait compris dans cette opération, que l'on évalue de 35 à 40 millions. Déjà 15 millions sont garantis par les fondateurs de l'entreprise, qui, suivant toute apparence, sera mise sous le patronage d'une des plus importantes maisons de banque de la capitale.

On nous annonce qu'une maison de Paris vient d'acheter le chemin de fer de St-Etienne à Roanne, et qu'elle se propose de donner une grande extension à cette entreprise.

Paris, 1^{er} octobre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il est décidé que le baptême du comte de Paris n'aura lieu qu'au mois de mai prochain.

— On lit dans l'*Echo du Nord*, journal de Lille ;

« La police de Paris est, dit-on, dans une grande inquiétude depuis quelques jours. Quelques exemplaires d'une brochure imprimée à Bruxelles sous ce titre : *Les Rois, la République et l'Empire français*, dans laquelle le roi est en butte aux invectives les moins ménagées, ont été introduits en France. Les recherches les plus minutieuses sont faites de tous côtés pour saisir la brochure révolutionnaire. »

» A Lille aussi, la police s'occupe de recherches de cette nature sous prétexte de saisir des contrefaçons. »

— M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder, sur la demande de M. de Lamartine, à l'église d'Hondschoote (Nord), un tableau représentant la *Méditation de la Vierge*, par M. Decaisne.

— On écrit de Doullens que M. le baron Desportes, M^{me}

se retire. Même respect pour la demeure du procureur de la ville ; un Piémontais donne à boire et à manger, tout reste dans l'ordre. « Arrive le tour de l'hôtel-de-ville ; maître Jean Coulaud, sa femme et ses enfants y étaient seuls. Les *séditieux* firent ouvrir les chambres et les salles du consulat, et même les archives où gisait la correspondance consulaire, sous la garde de portes en chêne bien garnies de fer. Ce voyant, ledit Coulaud, qu'il était contraint de mettre la clé dans la serrure, il ouvrit, il pleura, il s'agenouilla, il cria piteusement : Miséricorde, braves gens ! miséricorde, messieurs ! Je suis perdu s'il s'égare quelque chose ! Pourquoi avez pitié de moi ! »

Cette crainte était vaine ; il ne s'égara rien dans les archives, car le peuple courait à la recherche d'une seule chose : la provision des blés. Quel intérêt aurait-il eu à déchirer les pages de l'histoire ? Ce n'était point à son front que les annales de notre ville devaient faire monter la rougeur ; si plus tard a disparu la relation d'époques ignominieuses pour les administrateurs de la cité lyonnaise, nul n'a songé à reprocher au peuple cette soustraction, car ses mains n'avaient point signé les arrêts du moine inquisiteur ou les ordres de notre St-Barthélemy.

Les artisans se transportèrent encore dans plusieurs autres maisons ; mais les détails de la plupart de ces visites nous manquent. Il est donc évident que la critique n'avait point de prise sur eux. Cette réflexion est justifiée par la complaisance avec laquelle les historiens ont relevé les particularités du siège de la maison Gymbre. Les sieurs Humbert et Henri Gymbre frères étaient de riches marchands ; l'un d'eux avait été conseiller de la ville, et se disposait à marier ses deux filles. Ces négociants, peu touchés de la noble conduite tenue par les artisans chez le secrétaire du consulat et le procureur de la ville, voulurent défendre l'approche de leur demeure, située au coin de la boucherie de St-Nizier, tirant à la Platière. Les efforts de la foule furent long-temps impuissants contre cette résistance ; « mais le diable, qui toujours conduit son peuple et ses serviteurs à mal faire, leur donna conseil de monter par-dessus les maisons voisines ; laquelle chose fut faite, car soudainement montèrent sur

Hortense Beauharnais et la baronne Fagel sont venus rendre visite au sieur Laity, condamné par la cour des pairs. Ils ont quitté cette ville le 27 septembre.

— Nous recevons, par le paquebot entré hier au Havre, les journaux américains jusqu'au 1^{er} septembre. Nous lisons dans l'*Estafette de New-York* :

« Le sieur Marsaud, second de l'*Alexandre*, et le matelot Raymond, ont été arrêtés, aux termes du traité avec les Etats-Unis, sur *warrant* régulièrement rendu contre eux. Ne pouvant échapper à l'attention, et dans l'espoir de rendre leur situation meilleure, ils se sont eux-mêmes et volontairement rendus à bord de la *Didon*, en plein midi, et devant un nombre considérable de spectateurs qui étaient alors à la batterie. »

» La frégate française la *Didon* et la corvette la *Bergère* ont quitté, samedi 25 août, le port de New-York. Ces deux bâtiments de guerre sont les premiers qui aient tenté le nouveau passage découvert par l'officier américain M. Gedney, et cette tentative a été couronnée du plus grand succès. Les plus vieux pilotes de New-York, entre autres le sieur Anderson, leur doyen, exprimaient hautement leurs doutes sur le succès de cette tentative ; mais, malgré les prédictions du vieux nautonnier, le passage s'est effectué, ainsi que l'annonce le contre-amiral La Bretonnière. »

— M. Lerminier, professeur de législation comparée, vient d'être nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— Une lettre particulière de Londres nous annonce que de graves dissentiments sont survenus entre les cabinets de France et d'Angleterre, au sujet des affaires d'Orient. Le traité de commerce conclu avec la Turquie aurait soulevé un désaccord sérieux entre les deux puissances.

— On a remarqué que l'article du *Journal des Débats* dans lequel il annonçait que, le prince Louis quittant la Suisse, la France montrerait de la modération et se déclarerait satisfaite, n'a été reproduit ni par le *Moniteur parisien* ni par le *Moniteur*. On serait disposé à en conclure que la question n'était pas tranchée d'une manière aussi définitive que la feuille de la rue des Prêtres cherchait à le faire croire.

— M. le général Bro, qui commandait le département de la Drôme, est nommé au commandement de l'Hérault, à partir du 1^{er} octobre.

— Les 1^{er} de la nièrs, 7^e de dragons et 4^e de hussards, qui devaient quitter Paris pour être dirigés sur les frontières de la Suisse, viennent de recevoir contre-ordre.

Le départ des 64^e et 34^e de ligne est également suspendu.

— On répand le bruit, au ministère de la guerre, que M. le général Bernard vient d'envoyer l'ordre, dans toutes les divisions militaires, d'accorder les congés de semestre que l'on venait de suspendre.

— On a remarqué hier avec étonnement que M. le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie, a eu une conférence avec l'ambassadeur d'Espagne et plusieurs grands d'Espagne présents à Paris.

— L'ambassadeur d'Angleterre a expédié hier un courrier pour la Suisse. Lord Granville en a expédié vingt, depuis un mois seulement, à M. Morier, ambassadeur d'Angleterre en Suisse.

Le méthodiste suisse dont les journaux ont annoncé l'arrestation à Aix (Savoie), où il s'était rendu pour prendre les eaux, est le vénérable pasteur évangéliste M. Pach.

Voici le fait qui a motivé son arrestation et son jugement. Un individu (on croit que c'était un prêtre catholique) se présenta dans sa chambre à son hôtel ; il le pria d'avoir l'obligeance de lui prêter, pour en faire la lecture, le Saint-Evangile. M. Pach, n'ayant aucune méfiance de l'embûche qui lui était dressée, s'empressa de lui remettre le volume sacré ; cet homme s'étant retiré, M. Pach, quelques heures après, fut arrêté, et, sans égard pour son état de maladie, déposé dans un cachot humide, et ensuite conduit dans la prison de Chambéry.

Ce digne pasteur, qui est père d'une nombreuse famille, a été, ces jours derniers, pour le seul et unique fait d'avoir distribué l'Evangile, condamné à dix ans de fers. Il en a rappelé à Charles-Albert, qui a été son condisciple dans les collèges, et qui a commué sa peine en un an de prison et 300 f. d'amende.

les maisons prochaines, et par la couverture d'icelles entrèrent dans la maison de ces bons marchands Gymbre, lesquels, craignant la fureur du peuple, se sauvèrent par-dessus les maisons de leurs voisins. » On prétend que le dégât fut grand dans cette maison, et que 2 à 3,000 écus disparurent.

Dans ce moment quelques artisans entrèrent de force dans le clocher de St-Nizier, et sonnèrent le tocsin durant deux ou trois heures. D'un autre côté, monseigneur Pomponne de Tribulce, gouverneur de Lyon, fut chassé par le peuple à coups d'arquebuse, d'arbalète et de mousquet. « Il manqua être tué le dimanche même environ vèpres, et fut contraint de gagner le couvent des Jacobins ; il saillit sur les murailles de ce monastère, traversa, au moyen d'une échelle de maçon, de la rue St-Dominique, alors en construction, le mur des Célestins, passa la Saône dans un bateau, et arriva enfin sain et sauf dans le cloître de St-Jean. »

Mais toutes ces chasses ne remplissaient pas les vœux du pauvre populaire : le blé ne se découvrait pas. Enfin, « les artisans vinrent à un grenier de la ville devant la place des Carmes, où il y avait environ sept ou huit cents années de blé et froment qu'on commençait à distribuer par le menu au populaire pour l'apaiser. Les mauvais garçons, hommes, femmes et enfants entrèrent et emportèrent, sans ordre et sans rien payer, des monceaux de grains ; et pour ce que la multitude était si grosse qu'elle ne pouvait aller ni venir à son plaisir, ils rompirent la travail et plancher qui soutenaient le froment, et firent choir celui-ci afin de plus facilement le prendre, et continuèrent ainsi à faire leur foire jusqu'à la nuit. Ce voyant, les conseillers firent créer ledit froment à seize sous le bichet, qui coûtait plus de vingt. Plusieurs habitants en vinrent prendre à ce prix du peu qui restait, et plusieurs ne payèrent rien à cause de la presse et du désordre. »

Mais le jour touchait à la fin, et « Phœbus délaissa notre horizon, pour aller aux antipodes et angles vers le pôle antarctique ; ce qui fut cause que la pillerie cessa et prit fin, la nuit venant. »

(La suite à un prochain numéro.)

Nous apprenons que M. le maire vient de demander l'autorisation au ministre de l'instruction publique de créer une chaire d'histoire de Bordeaux, et d'appeler à cette chaire M. l'abbé Sabatié, qui a offert de s'y consacrer gratuitement.

Nous devons féliciter M. le maire de l'empressement qu'il a mis à accueillir cette heureuse idée, et le zèle désintéressé de M. Sabatié pour la science est aussi digne des plus grands éloges.

M. Sabatié donné par Bordeaux sera certainement suivi. Au L'exemple de la centralisation déborde en France, lorsque Paris moment où la centralisation déborde en France, lorsque Paris s'efforce d'annihiler en quelque sorte toutes les autres villes, et de concentrer dans ses murs toutes les gloires du pays et toute sa vie, il est bien sans doute que l'on facilite l'étude de l'histoire locale; il y a d'assez beaux souvenirs dans les provinces, pour qu'en les mettant sous les yeux de la jeunesse studieuse, elle s'attache plus fortement au sol natal et se persuade qu'elle peut être utile ailleurs qu'à Paris. En relisant l'histoire de nos provinces, les jeunes gens verront qu'il leur est possible d'acquiescer aux glorieux renom et des droits à l'estime du monde, en se vouant tout entiers aux intérêts de la cité dans laquelle ils ont pris naissance, et en la relevant à ses yeux et aux yeux de la France par des travaux utiles et honorables accomplis dans son sein.

Faits Divers.

Hier, vers une heure, la veuve de Pépin, qui est remariée en secondes nocces, a été arrêtée, ainsi que son mari; tous deux ont été conduits à la préfecture. On disait que ces arrestations se rattachaient à la publication et à la distribution du *Moniteur républicain*, qui était depuis si long-temps l'objet des recherches de la police.

La *Gazette des Tribunaux* ajoute que vers sept heures M^{me} Minor-Lecomte, c'est le nom du nouvel époux de M^{me} veuve Pépin, a été mise en liberté après avoir subi un court interrogatoire. Ce soir, elle a repris sa place accoutumée dans sa boutique, qui n'a pas été un seul instant fermée.

M. Schwebel, consul-général et chargé d'affaires à Tunis, vient en France par congé. L'âge de ce fonctionnaire, son peu de succès auprès du gouvernement du bey, font penser que sa retraite, dont on avait déjà parlé, sera définitive. C'est M. Legau, consul à Rotterdam, qui part pour gérer, en l'absence du titulaire, le consulat-général de Tunis.

Nous revenons tout-à-fait au bon temps de la Restauration. Un huissier d'un des cantons de la Moselle vient de se voir privé pendant un certain temps d'une partie des avantages de son office, parce qu'il n'avait point assisté au *Te Deum* chanté le 9 septembre dans l'église de son village à l'occasion de la naissance du comte de Paris.

On écrit d'Aix, 20 septembre : « Une chaise de poste, escortée par les gendarmes, traversait avant-hier les rues qui conduisent au Palais-de-Justice. Elle amenait dans les prisons d'Aix un banquier ou négociant de Tonnerre (Yonne) qui avait disparu en laissant un déficit dans sa caisse, et qu'on a arrêté à Marseille au moment même où il allait faire voile vers l'Afrique. On doit le transférer d'Aix à Auxerre. »

Le général Bazaine, officier français au service de la Russie, vient de mourir à Paris. A l'époque où M. de Caulaincourt se trouvait ambassadeur à St-Petersbourg, l'empereur Alexandre demanda à Napoléon de lui envoyer quelques élèves de l'École polytechnique pour former des ingénieurs. Napoléon lui envoya les quatre premiers élèves de l'école; M. Bazaine était de ce nombre.

Lors de la guerre de 1812, les quatre jeunes officiers, qui avaient déjà parcouru toute la Russie et rendu de grands services, déclarèrent à leurs généraux qu'ils ne pouvaient servir contre la France et sollicitèrent leur congé. Le cas était embarrassant; c'était envoyer au quartier-général de Napoléon des officiers qui pouvaient amener l'armée française au cœur de la Russie. Alexandre, pour les protéger contre les officiers russes qui murmuraient, donna ordre de les envoyer dans l'intérieur de l'empire. Un excès de zèle subalterne les fit envoyer à Iskurtz, en Sibérie. C'est là que les trouva le capitaine de vaisseau russe Krusenstern qui revenait de faire le tour du monde. Passant devant une cabane, il entendit parler français et demanda qui se trouvait dans cette habitation; on lui nomma les quatre Français, qui furent bientôt rappelés et qu'on dédommagea de la méprise dont ils avaient été victimes.

Le général Bazaine a été long-temps à la tête de travaux importants, ainsi que ses trois compagnons d'exil, les généraux Bestrem, Fabre et Potier, et tous ont rendu d'immenses services à l'empire russe.

Une foule de malades ont été expulsés de l'Hôtel-Dieu de Paris, et jetés sur le pavé! oui, jetés sur le pavé, c'est le mot propre; car cela s'est fait sans prendre les plus simples précautions. L'administration n'a pourvu à rien; elle ne s'est pas informée si les malades étaient de Paris, s'ils avaient des parents ou des connaissances qui pussent les recevoir; on ne peut pas le soupçonner d'avoir pensé ce que deviendraient tous ces malheureux. Elle les a mis dehors, et s'est dit à elle-même: va où tu pourras! C'est là ce qui ressort de la conduite qu'elle tient. Elle aurait dû, après avoir pris cette résolution, au moins les faire conduire chez leurs parents ou leurs connaissances; non, elle ne s'en est pas enquis. Les infirmes, comme ceux qui ont perdu l'usage de la parole, des mains et de la raison, auraient dû avoir des guides: non, rien, elle a été sans pitié!... On a vu un malade qui n'était pas assez agile des jambes pour se garantir des voitures, grimper sur le trottoir et marcher en s'aidant de ses mains.

A la vue de ces malheureux infirmes, mis à la porte de cet asile, qui est le patrimoine légitime de la souffrance, les assistants se sont émus, et se sont portés en menaçant vers le bureau central.

Par une coïncidence fort singulière, le médecin de service était précisément un de ceux qui avaient été dans la nécessité de renvoyer le matin une partie des malades, ce qui a augmenté l'exaspération de la foule, et M. G... a été bienheureux de pouvoir s'évader par une porte secrète. (*Journal du Peuple.*)

Les bayadères sont arrivées à Londres, le 29 septembre, à bord du *Magnet*, bateau à vapeur de Boulogne. Elles ont beaucoup souffert de la faim pendant la traversée, n'ayant pu prendre aucune nourriture préparée dans d'autres vases que les vases souillés.

Les communications par chemin de fer et bateaux à vapeur entre Paris et Londres, ou Paris et Portsmouth et Southampton, sont maintenant complètement organisées. Jeudi dernier, des Anglais partirent de Paris à sept heures du matin par le chemin de fer; en moins d'une demi-heure ils se trouvèrent à bord du bateau à vapeur sur la Seine; à huit heures et demie ils partirent, et ils arrivèrent à Rouen à dix heures du soir. Le lendemain, à six heures, ils s'embarquèrent sur le magnifique bateau à vapeur le *Monarque*. Ils arrivèrent à Portsmouth et à Southampton

pendant la nuit, et samedi ils se sont trouvés de bonne heure à Londres.

— L'ouverture du théâtre de la Renaissance est, dit-on, fixée au 15 octobre.

— M^{lle} Mars est attendue le 5 octobre à Paris, de retour de son voyage à Milan.

— Le jeune Flouert, âgé de 19 ans, embarqué à bord du brick *l'Alézan*, étant tombé à la mer sur la rade de Saint-Domingue, a été dévoré à l'instant même par un requin.

Extérieur.

ANGLETERRE. LONDRES, 28 septembre. — C'est aujourd'hui qu'a lieu la liquidation sur les valeurs étrangères. Il est probable que la liquidation commencée a exercé une certaine influence sur les cours. (*Globe.*)

— Le bruit répandu de la rupture de la conférence de Londres ne se confirme pas; on dit que les séances doivent être reprises sous peu de jours.

LONDRES, 29 septembre. — Il résulte de l'ensemble des nouvelles venues des Etats-Unis, que dans toute l'Union règne le plus vif désir de faciliter les communications entre les villes sur les côtes de l'Atlantique et les régions les plus éloignées de ce continent. (*Morning-Herald.*)

— S. M. la reine douairière Adélaïde n'a jamais eu l'intention de se rendre à Lisbonne. Elle doit se rendre directement à Gibraltar où elle passera quelques jours; de là elle fera voile pour l'île de Malte. (*Idem.*)

— On croit que l'Action partira lundi pour le Mexique, afin d'augmenter nos forces navales dans ces parages.

— On dit que la visite du roi Léopold a été beaucoup plus courte et beaucoup moins agréable qu'il ne s'y attendait. (*Idem.*)

— Le *Times* annonce que les hostilités sont commencées au Mexique entre les forces françaises et les troupes mexicaines. Il paraît que les Français, ayant essayé d'opérer un débarquement dans le port de la Vera-Cruz, ont été repoussés par les troupes mexicaines sous les ordres du général Cos. Les Français, ne pouvant s'emparer des cargaisons des navires mexicains, ont tenté de les brûler.

SUEDE. STOCKHOLM, 18 septembre. — La plus grande tranquillité a régné ces jours derniers dans cette capitale; cependant quelques fenêtres ont été brisées dans le quartier habité par les juifs. On n'a pu découvrir jusqu'à présent les auteurs de ces troubles partiels qui se sont renouvelés presque tous les soirs. (*Gazette de Prusse.*)

ITALIE. — On écrit de Milan que le prince de Metternich a visité avec sa femme Turin, Gènes, Livourne et Florence. Il doit rejoindre LL. MM. à Venise.

PRUSSE. — POSTDAM, 24 septembre. — Le grand-duc et la grande-duchesse de Weimar sont venus, il y a quelques jours, se joindre aux illustres hôtes réunis au palais de Postdam près du roi. (*Gazette de Prusse.*)

DEUX-SICILES. — MESSINE, 1^{er} septembre. — L'Etna est en éruption depuis le 2 du mois d'août. Le feu commença au sommet du grand cratère, dans la partie orientale du cône. La lave se dirige en ligne droite vers la maison des Anglais, s'arrêtant à portée de fusil. Arrivée à ce point, son cours change de direction; elle va se précipiter dans la vallée del Bue. (*Diario di Roma.*)

ESPAGNE. — Madrid, 25 septembre. — La nouvelle de l'affaire qui a eu lieu le 19 en Navarre, entre le général Alaix et les carlistes, a été connue hier à Madrid. Aussitôt après sa réception, le conseil des ministres s'est assemblé, et il paraît qu'on a décidé :

1^o Que le général Narvaez se rendrait en Castille avec une partie de l'armée de réserve, et qu'il y serait remplacé par le général Noguera, homme inflexible et d'un caractère tout-à-fait propre à continuer l'œuvre de sévérité et de pacification entreprise par son prédécesseur;

2^o Que le comte de Luchana rentrerait en Navarre avec une partie de ses troupes, afin de contenir les carlistes du côté de l'Aragon;

3^o Qu'il serait fait dans le royaume une réquisition de chevaux, dont personne ne pourrait être exempté sous aucun prétexte que ce soit.

Cette décision nous est transmise par une personne ordinairement fort bien informée. (*Phare de Bayonne du 27.*)

Variétés.

AVENTURES DE VOYAGE. — LA CHRONIQUE DE BADE.

Quand M. Roland se mettait à raconter des anecdotes, il ne tarissait pas. C'était là son plus grand défaut.

Les longues veilles sont proscrites dans les mœurs des baigneurs. A voir les soirées finir sagement à l'heure où ailleurs elles sont le plus animées, on dirait que Bade est réellement une ville de valétudinaires et de convalescents. Dès que sonne minuit, les lustres de la Maison de Conversation s'éteignent, les violons se taisent, le jeu s'arrête sur les tapis verts; chacun regagne sa demeure, et une heure plus tard il est peu de têtes qui ne soient enfermées dans leur bonnet de nuit. Le silence et la solitude régnaient donc dans les allées du parc, où se promenaient seuls MM. Roland, qui parlait toujours, et Léopold Duvernay, qui l'écoutait volontiers. A Paris, le matin, en déjeunant, on se soucie peu quelquefois de l'anecdote écrite dans le feuilleton; mais à Bade, à minuit, en se promenant sous les marronniers, on sent tout le prix d'une histoire racontée sans art par un homme du monde.

— Ici, disait M. Roland, parmi cet état-major de princes russes, de gentlemen, d'officiers prussiens et de barons allemands qui cherchent des distractions, il y a bon nombre d'intrigants qui cherchent mieux que cela. « Tout vient à point à qui sait attendre » est le plus faux et le plus dangereux des proverbes. La patience et l'insouciance sont de mauvais moyens de succès, et ne valent pas mieux qu'un empressement téméraire et une précipitation maladroit. Il ne faut ni poursuivre la fortune avec trop d'acharnement, ni l'attendre avec trop de philosophie; mais il est bon et utile de lui offrir l'occasion de nous servir, si elle en a la fantaisie. Or, ces occasions se présentent ici plus que partout ailleurs, peut-être. Et d'abord, pour vous enrichir, vous avez le jeu, — puis la chance d'un brillant mariage, — et enfin mille moyens d'exercer ce charlatanisme habile qui engendre les réputations productives.

Quant au jeu, c'est une ressource que le sort favorise rarement. Les sommes considérables que la banque paie au grand-duc, et les terres et les châteaux achetés depuis quinze ans par le banquier, vous disent assez de quel côté la fortune prodigue ses bonnes grâces. Après avoir perdu son dernier écu, plus d'un philosophe de la roulette s'est ouvert les veines dans son bain; la nymphe minérale a été plus d'une fois rougie par le suicide d'un joueur malheureux. Cependant on peut à côté de ces désastres citer quelques exemples consolants. Une seule saison a suffi au comte P..., noble hongrois, pour relever la splendeur de sa maison et reconquérir ses biens dissipés par les prodigalités fastueuses de son père qui s'était ruiné dans les ambassades.

— Nous avons ici un Français qui, après s'être laissé dépouiller

par le râteau des croupiers, a trouvé des combinaisons pour gagner sûrement. Il ne faisait que petit jeu, mais chaque année il gagnait vingt mille francs. C'était tout ce qu'il voulait. Quelques joueurs plus ambitieux s'attachèrent à sa fortune, mettant de l'or et des billets là où il mettait de l'argent, et réalisèrent ainsi d'énormes bénéfices. La banque, justement effrayée, proposa à l'habile calculateur de lui payer amiablement les vingt mille francs auxquels il bornait l'effort de son bonheur, et cela à la seule condition qu'il ne jouerait plus. Il accepta, et depuis sept ans il jouit de ce revenu; mais peut-être l'année prochaine se remettra-t-il au tapis vert si le nouveau fermier des jeux, moins prudent que son prédécesseur, ne lui continue pas sa pension.

J'ai vu un Anglais perdre sa fortune au jeu et en être enchanté. Cet original, nommé sir Henry Wolsey, possédait sept à huit mille livres sterling de rente; il avait environ cinquante ans, et il était affligé d'une mauvaise santé et d'un neveu qui menait une conduite peu édifiante. Pour corriger ce jeune homme, qui était son unique héritier, Wolsey imagina un singulier moyen : — Chaque fois, lui dit-il, que j'apprendrai une de vos fredaines, je placerai trois mille livres (soixante et quinze mille francs) en rentes viagères. De la sorte, si vous persistez dans vos dérèglements, vous vous trouverez déshérité en détail.

Le neveu résolut fermement de renoncer aux folies et aux scandales qui avaient fait jusque-là l'occupation et le charme de toute sa vie. Mais c'était une entreprise dans laquelle il ne pouvait réussir d'un seul coup, et avant d'arriver à une réforme complète, la faible nature du jeune dandy devait retomber quelquefois dans le péché. Un jour, Wolsey se présente chez son neveu et lui dit :

— Vous avez été rencontré la nuit dernière dans les rues de Londres par les constables; vous étiez ivre et en société de mauvais garnements, les lords A..., S... et quelques autres, l'espoir de la pairie anglaise. On vous a conduits à l'audience du lord-maire, où vous avez été réprimandés et condamnés à donner caution de tempérance et de bonne conduite.

— Hélas! mon oncle, répondit le jeune homme, tout cela n'est que trop vrai! Je m'étais laissé entraîner; mais je jure bien que pareille chose n'arrivera plus.

— Je le souhaite. En attendant, faites-moi le plaisir de m'accompagner chez mon notaire.

Sir Henry Wolsey, en présence de son neveu, compta les trois mille livres, et signa le contrat par lequel il plaçait cette somme en viager. La leçon s'était renouvelée deux fois, lorsque l'oncle inflexible devint plus malade qu'il ne l'avait jamais été. Le neveu espéra en être quitte pour neuf mille livres, et les médecins, ne sachant que faire pour sauver Wolsey, l'envoyèrent à Bade.

Exempt de toutes les mauvaises passions qui ornaient son héritier, le gentleman n'était pas joueur; cependant il eut l'idée de jouer pour se distraire, et il s'en trouva bien. Le sort se déclara contre lui et le maltraita avec opiniâtreté; il perdit cinquante mille écus dans la première séance, mais la fièvre du jeu et les poignantes émotions de la perte produisirent sur lui un heureux effet. Le lendemain, après une nuit agitée par des rêves dramatiques, il se sentit alerte et dispos; il retourna au jeu, le hasard fut constant à lui prodiguer ses persécutions, et les mouvements tumultueux qu'éprouva son ame persistèrent à opérer une action salutaire sur les souffrances physiques dont l'art et la science n'avaient pu triompher. Ce traitement dura un mois et réussit complètement; la santé s'améliorait à mesure que la fortune déperissait, et un beau jour sir Henry Wolsey se trouva à la fois guéri et ruiné.

Mais la santé n'est-elle pas le premier des biens? Wolsey ne regretta pas de l'avoir payée si cher; il rendit grâce au jeu qui l'avait traité comme aurait pu le faire un intendant fripon et un savant médecin. Ne lui restait-il pas d'ailleurs deux cent vingt-cinq mille francs placés en rentes viagères, à dix pour cent? Certes, il avait été bien inspiré en faisant ainsi de la morale en action, et en songeant à ce qu'il devait aux désordres de son neveu, il eut presque un remords de l'avoir si bien déshérité.

— Si vous voulez apprendre, continua M. Roland, combien les eaux de Bade sont favorables aux réputations qui veulent florir en peu de temps, et de quelle merveilleuse façon le charlatanisme prospère ici lorsqu'il est habilement conduit, je vous citerai l'exemple du docteur Marcel N..., dont vous avez sans doute entendu parler, car il compte aujourd'hui parmi nos illustrations médicales.

Un soir, il y a dix ans, dans un élégant salon de la Chaussée-d'Antin, deux personnages, un jeune docteur et une charmante comtesse allemande, M^{me} de B..., assis de chaque côté de la cheminée, causaient familièrement. Le docteur, qui n'était encore qu'un petit praticien obscur et ignoré, se plaignait des difficultés sans nombre semées à l'entrée de la carrière qu'il voulait parcourir avec éclat et avec fruit. La comtesse cherchait à l'encourager.

— Vous avez, lui disait-elle, de l'esprit, du talent et de la bonne volonté, mon cher Marcel; avec cela on arrive toujours au succès.

— En Allemagne c'est possible; mais à Paris le succès est à un autre prix. Chez nous, la réputation est une coquette que l'on ne séduit guère avec du mérite et de bonnes qualités; pour gagner ses faveurs, il faut mettre en jeu l'art et les manœuvres que les hommes à bonnes fortunes savent employer auprès d'une femme frivole.

— Eh bien! mon ami, la science de ces conquérants ne vous est pas inconnue. Soyez galant et faites votre cour à la renommée.

— Ah! si vous vouliez m'aider!...

— Moi?

— Sans doute. Une femme comme vous, jeune, admirablement belle, d'un rang élevé, portant noblement un beau nom et un titre brillant, est un puissant auxiliaire dans ce monde qui tient ma fortune entre ses mains.

— Mais ce monde, je le vois peu et je n'y ai guère de crédit; car depuis que je vous connais, Marcel, je vis dans la retraite. D'un autre côté, je ne suis plus libre, vous le savez. Dès les premiers temps de mon veuvage, j'ai pris de nouveaux engagements. Le comte de B... ne m'avait laissé que les débris d'une grande opulence, et j'ai dû céder aux instances de ma famille qui me présentait un second mari, aussi noble et aussi riche que le premier. Encore six mois de liberté, puis j'irai renouer ma chaîne. Vous emmener à Vienne avec moi, en supposant que ce parti vous conviendrait, serait me compromettre inutilement. Ainsi que vous le disiez tout-à-l'heure, les réputations ne se font pas à Vienne comme à Paris, et en Allemagne une femme à la mode ne suffit pas à fonder la gloire et la fortune d'un docteur jeune et complaisant.

— Vous ne pouvez donc rien pour moi ni à Paris ni à Vienne; mais ailleurs, et si je trouvais un moyen, consentiriez-vous à me servir?

— De tout mon cœur. Vous savez si je vous suis dévouée!

Trois mois s'étaient écoulés depuis cet entretien et la saison des eaux était dans tout son éclat, lorsque l'on annonça à Bade la prochaine arrivée de la comtesse de B... D'intéressants et romanesques détails accompagnaient cette nouvelle. La comtesse,

veuve à dix-huit ans, et recherchée par les plus grands seigneurs de Vienne, à cause de son illustre naissance et de sa merveilleuse beauté, avait fait un choix et se disposait à former de nouveaux liens, lorsqu'une soudaine maladie l'avait mise tout-à-coup aux portes du tombeau. Abandonnée par les médecins de Paris, elle venait mourir à Bade.

Comme il était aisé de le prévoir, la haute société des eaux s'occupa beaucoup de cette noble et touchante infortune, et ce fut un événement lorsque la gazette de Bade annonça que la comtesse était arrivée. Ce jour-là les élégants promeneurs furent infidèles à Lichtental et se portèrent en foule à l'allée des Saules, sur le chemin de Gernsbach, où l'on avait préparé à grands frais une délicieuse petite maison pour la comtesse de B... Le lendemain, au soleil de midi, la comtesse vint se promener sur la terrasse de la Maison de Conversation; elle descendit péniblement d'une calèche remplie de coussins et ornée d'un large écusson écartelé des plus belles armoiries de l'Allemagne. On accourut de toutes parts et en toute hâte pour la voir, l'admirer et la plaindre; elle marchait lentement, appuyée sur le bras d'une demoiselle de compagnie, et d'un valet de chambre en habit noir et en bas de soie. Sa toilette était ravissante.

Tous les médecins de Bade furent appelés auprès de la comtesse; mais ils perdirent leur latin à étudier son mal et à le médicamer. Bientôt on apprit qu'elle était au plus mal, et que probablement il ne lui restait pas une semaine à vivre. Le jour même où ce fatal bulletin fut publié, un jeune médecin français, le docteur Marcel, arrivait à Bade sans bruit ni trompettes. Le soir, au salon de Conversation, il racontait qu'on l'avait mandé chez la comtesse de B..., et qu'il était à peu près sûr de la sauver. Dès lors, le docteur Marcel devint un homme important; on l'écouta. Les médecins de Bade déclarèrent que c'était un charlatan et qu'il se vantait d'un succès qu'il n'obtiendrait pas. Une espèce de défi lui fut jeté.

La semaine se passa et la comtesse ne mourut pas; au contraire, elle reparut à la promenade toujours faible, toujours languissante, mais cependant il y avait un peu de mieux dans son état. Le jour suivant, ce mieux avait fait des progrès sensibles, et le soir, après avoir soupé gaiement et de fort bon appétit avec le docteur Marcel, elle lui dit en riant :

— Je crois, mon cher docteur, que je suis décidément sauvée.
— Oui, ma chère malade, et je vous remercie mille fois de ce rôle pénible que vous avez joué pour moi. Dans quelques jours vous entrerez en pleine convalescence. Vos couleurs naturelles remplaceront une artificielle pâleur; votre taille élégante dressera, vos beaux yeux reprendront leur éclat; vous redeviendrez belle, brillante et forte, et j'aurai bien mérité de l'univers entier pour lui avoir rendu son plus adorable ornement.

En effet, grâce à cette cure merveilleuse, le docteur Marcel acquit en peu de temps une grande réputation; la mode le prit

sous son patronage, et plus d'une merveilleuse tomba malade tout exprès pour consulter le sauveur de la comtesse. Il s'attacha de préférence aux clients parisiens qui étaient nombreux à Bade, et qui, de retour à Paris, proclamèrent ses miracles et le lancèrent dans le beau monde où il obtint de grands succès.

Sans cette petite et bien innocente comédie, le docteur Marcel ne serait peut-être pas aujourd'hui un habile professeur, un savant académicien, et un des médecins de Paris les plus riches, les plus honorés et les plus occupés.

— Quant au mariage, c'est un moyen banal de faire fortune, et rien n'est plus facile que de le pratiquer à Bade et dans toutes les villes d'eaux. Ici chacun est débarrassé de ses antécédents et de ses entourages; on vous connaît à peine et superficiellement; vous ne vous présentez que sous des dehors brillants et avantageux. En se posant bien et en s'y prenant adroitement, il est impossible que vous ne trouviez pas parmi tant de cœurs d'héritières un cœur qui comprenne le vôtre. On croira aisément aux qualités que vous vous donnerez, car ici tout se fait de confiance, et c'est là souvent un sujet de fâcheuses mésaventures.

Dernièrement, une cantatrice célèbre en Allemagne, M^{lle} H..., vint passer à Bade deux mois de congé. Jeune, douée d'un grand talent, elle avait un engagement superbe au théâtre de Vienne; Milan l'attendait, et Paris devait la posséder ensuite pour mettre le sceau à sa gloire et à sa renommée.

Les plus hautes destinées étaient réservées à M^{lle} H..., qui comptait un grand nombre d'adorateurs; mais elle voulait se marier; c'est là le travers de toutes les cantatrices de notre temps. M^{lle} H... voulait devenir marquise ou comtesse, tout comme une autre. En attendant, elle avait toute la vertu patiente que donne l'ambition; elle affichait les principes les plus sévères, et elle ne donnait audience qu'à l'officielle galanterie des gentilshommes qui faisaient mine de vouloir arriver à son cœur par un légitime chemin.

Mais la noblesse allemande est quelque peu rebelle à ces sortes d'alliances qui plaisent tant à l'excentricité britannique. Plusieurs éminents personnages couvrirent volontiers d'un honnête prétexte leurs projets de séduction; mais, quand, arrivés à l'avant-dernier chapitre, on leur proposa nettement de signer le contrat, aucun ne se sentit assez fort pour sauter par-dessus le préjugé.

La cantatrice espéra être plus heureuse à Bade. Ici, comme à Vienne, elle vit bientôt une cour brillante se former autour d'elle; mais lorsqu'elle dit : — « Je veux un mari et non un amant, » ce mot produisit l'effet d'un coup de canon qui dispersa les courtisans. Les prétentions impertinentes jonchèrent le champ de bataille, et il ne resta debout qu'un seul amateur, un Français, le comte Armand de T...

Il n'en fallait pas davantage. M^{lle} H... fut ravie : — « Je serai comtesse, » disait-elle. — « Je serai riche, » disait le comte; car

ma femme a une de ces voix qui rapportent cent mille francs par an. »

Le mariage fut célébré, et, le lendemain des noces, la nouvelle comtesse reçut d'un jaloux ou d'un méchant une lettre qui arrivait trop tard. Cette lettre disait :

« M. Armand T... n'est pas plus comte que votre valet de chambre; les titres qu'il a produits sont faux; il est fils d'un coiffeur de Montauban. »

Quelques preuves suffisantes étaient jointes à cette dénonciation.

— Est-ce vrai? demanda la cantatrice à son mari, en lui montrant le billet accusateur.

M. Armand, qui savait fort bien que son mariage était indissoluble, et qui pensait n'avoir à redouter qu'un orage passager, après lequel brillerait le soleil de la fortune, répondit, avec le sang-froid de la sincérité :

— « Oui, c'est positif. Mais qu'importe? ne m'aimez-vous pas pour moi-même? »

La stupéfaction, la colère, l'indignation, le désespoir de la cantatrice furent tels, qu'elle faillit en mourir. Après une longue et violente maladie, un nouveau malheur l'accabla. Sa voix était perdue.

Ainsi le trompeur fut puni. La fortune qu'il avait voulu acquérir au prix d'une action infâme lui échappa sans retour. Aujourd'hui M^{lle} H... et son mari tiennent un petit hôtel à Nuremberg.

EUGÈNE GUINOT.
(Courrier français.)

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} OCTOBRE.

Toute la bourse était aujourd'hui à la baisse. La rente française fléchissait en liquidation. La liquidation présentait, du reste, beaucoup d'affaires, mais on reboute fortement les paiements des différences, et l'on craint qu'il n'y ait quelques sinistres.

Les diverses compagnies de chemins de fer avaient soutenu les cours de leurs valeurs à la fin du mois dernier, et avaient cherché à lutter contre l'opinion générale qui est toujours à la baisse sur ces valeurs; mais la baisse a repris son cours aujourd'hui.

Cinq pour cent . . .	109 23	109 25	109 25	109 25
— fin courant . . .	109 23	109 25	109 25	109 25
Quatre pour cent . . .	100			
Trois pour cent . . .	80 93	80 95	80 90	80 90
— fin courant . . .	80 93	80 93	80 90	80 90
Rentes de Naples . . .	100 10	100 30	100 10	100 30
— fin courant . . .	100 10	100 30	100 10	100 30
Actions de la banque . . .	2650			
Quatre canaux . . .	1270			

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

Nouvelles Publications.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

Législation française sur les mines, minières, carrières, tourbières, salines, usines, établissements, ateliers, tels que forges, hauts fourneaux, lavoirs, etc., comprenant, sous une forme méthodique, l'histoire de la législation ancienne et les dispositions qui peuvent encore être utiles, par A. Richard, avocat, ancien sous-préfet. — 2 forts vol. in-8°. — Paris 1838. — Prix, br. : 15 f.

Cours de multiplication et de perfectionnement des principaux animaux domestiques, où l'on traite de leurs services et de leurs produits, par L. F. Grogner, professeur à l'école royale vétérinaire de Lyon, de l'académie, de la société d'agriculture et de celles de médecine et de pharmacie de la même ville; 2^{me} édition, revue et considérablement augmentée, avec des notes laissées par l'auteur. — 1 fort vol. in-8°. — Paris et Lyon 1838. — Prix : 9 f.

Concordance des poids décimaux avec les poids de marc, par Charles Larcanger, ouvrage indispensable aux orfèvres, joailliers, bijoutiers, marchands d'or et d'argent, etc. etc.; 2^{me} édition, revue, corrigée et augmentée. — 1 vol. in-8°. — Paris et Lyon 1837. — Prix : 6 f. (2033)

AVIS.

Le public est prévenu que, le 31 octobre prochain, à deux heures de relevée, il sera procédé, en présence d'une commission spéciale réunie dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville à Marseille, à l'adjudication de la fourniture des quantités de vin qui seront demandées pour la consommation des troupes placées dans les possessions françaises en Afrique, pendant les années 1839, 1840, 1841 et les quatre premiers mois de 1842.

Cette adjudication aura lieu sur soumissions en double expédition, cachetées, lesquelles seront écrites sur papier timbré et conformes à la teneur du marché faisant suite au cahier des charges; elles devront en outre être appuyées d'un certificat de dépôt d'une somme de dix mille francs dans la caisse du receveur de l'arrondissement où sera domicilié le soumissionnaire.

Ces soumissions seront remises au président de la commission avec les formes d'usage; après leur reconnaissance, l'adjudication sera faite en faveur de celui dont les offres seront les plus avantageuses dans la limite fixée par M. le ministre de la guerre, au-dessus de laquelle il n'y aura pas d'adjudication.

Le cahier des charges et le règlement sur le service des subsistances militaires seront communiqués dans les bureaux de l'intendance militaire à Marseille, à Toulon, à Alger et à Lyon.

ANNONCES DIVERSES.

(6015) A VENDRE. — Fonds de café du Cirque, cours Morand, aux Brotteaux. Cet établissement offrira de grands avantages par suite de l'ouverture du théâtre et des bals, ayant la salle du foyer pour le service de la buvette et la vente dans le théâtre. Toute facilité sera accordée à l'acquéreur pour le paiement. — S'y adresser.

L'ÉPARGNE,

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES

POUR LA DOT DES JEUNES FILLES

ET POUR L'AFFRANCHISSEMENT DU SERVICE MILITAIRE.

Capital social : 1,500,000 fr.

Banquiers : MM. J. LAFFITTE et C^e.

Actionnaires formant le conseil de surveillance :

- M. le comte CLAUZEL, maréchal de France, député des Ardennes.
- M. BACHELU, lieutenant-général, député de Saône-et-Loire.
- M. le marquis de LA ROCHE-AYMON, lieutenant-général, pair de France.
- M. de SIVRY, député du Morbihan.
- M. DECAEN, maire du 3^e arrondissement de Paris.
- M. MARTIN (de l'Isère), député de l'Isère.
- M. J. SEGUIN, ingénieur civil.
- M. V. LECHÉVALIER, ancien élève de l'École polytechnique.

L'ÉPARGNE a pour but : 1^o de fournir à chaque père de famille les moyens de garantir son fils des chances du tirage au sort; 2^o de pourvoir, au moyen de très-faibles économies, au mariage des jeunes filles en les dotant d'une manière conforme à leur position sociale.

Les opérations de la société comprennent quatre modes d'assurances distincts : assurances mensuelles, trimestrielles, annuelles et à prime unique.

Les droits des assurés sont réglés par les polices d'assurance qui leur sont délivrées au moment de la souscription par le directeur, le sous-directeur ou le receveur cantonal qui leur délivreront gratis les prospectus de la société.

Un million du fonds social reste immobilisé et inaliénable dans la caisse des dépôts et consignations. Il s'accroît annuellement de 10 0/0 prélevés sur les bénéfices de la société.

Le directeur de la compagnie, pour le département du Rhône, est M. Genève, rue de Pazy, n° 1, au 2^e.

Le sous-directeur de l'arrondissement de Lyon est M. Gauthier, aux bureaux de la direction. (8011)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 3 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

(8025) A VENDRE. — Bonne jument noire, allant très-bien à la selle.

S'adresser chez MM. Guyot jeune, Mathon et C^e, sur l'allée Perrache, à côté l'Abattoir.

(8020) CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. MORITZ-BERNARDT, oculiste-opticien, ci-devant à l'hôtel de Milan, demeure actuellement place des Terreaux, nos 6 et 7, au 2^e, maison des Messageries royales, et rue Ste-Catherine, n° 8, à Lyon.

(6038) On demande un apprenti pour la mercerie.

S'adresser à M. Reynaud, rue de la Poulallerie, n° 9, au premier.

AVIS

A MM. les Fabricants de Satin ET APPRÊTEURS EN SOIERIE.

Le sieur Joseph MARLEIX, fabricant de cols, a l'honneur de leur annoncer qu'il vient de composer un apprêt nouveau, infailliblement supérieur à ceux connus jusqu'à ce jour. Des pièces apprêtées par ce nouveau procédé sont offertes à leur examen, dans son magasin, place du Plâtre, n° 18. (8024)

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux. Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 3 octobre 1838. — LES HUGUENOTS, opéra. — Six heures 1/2.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.